



ASSISTANT PARTAGE

Discipline médicale : MEDECINE INTERNE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1^{er} employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : MEDECINE INTERNE

Pôle de rattachement : MEDECINE FORTE CONSULTATION

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr **BOUIBEDE FATMA**, mail fatma.bouibede@chr-orleans.fr
TEL 0238613325

Composition de l'équipe médicale : 5 PH, 1PHC

Nombre de lits : 32

Nombre de places :

Plateau technique : Radiologie conventionnelle et interventionnelle, Médecine nucléaire, service Biopathologie

Autres : hôpital de jour, visioconférence

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Médecine interne

Pôle de rattachement : Médecine

Chef de service : Pr **François MAILLOT**; 0247473715, francois.maillot@univ-tours.fr

Composition de l'équipe médicale : 1 PU-PH, 1 MCU-PH, 6 PH, 2 CCA

<p>Nombre de lits : 52 Plateau technique : IRM, TEP-TDM, radiologie interventionnelle,.. Autres : hôpital de jour, visioconférence régionale, RCPs (neurologie, pneumologie, obstétrique,..). Activité des centres de référence/compétences maladies rares</p>
<p>5. Missions confiées</p> <p>Prise en charge en autonomie des patients relevant de la discipline : post-urgences, maladies rares relevant de la médecine interne (maladies auto-immunes systémiques, vascularites, ...) dans le cadre d'hospitalisations complètes + activité ambulatoire.</p>
<p>6. Les compétences à développer</p> <p>Prise en charge des maladies auto-immunes systémiques, maladies de surcharge, ... Exploration des grands syndromes : fièvre au long cours, amaigrissement non intentionnel, oedèmes, .. Prise en charge des patients polyopathologiques en situation de post-urgences</p>
<p>7. L'organisation de la permanence des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans l'établissement d'accueil</u> : participation à la consultation de semaine, prise en charge des patients en hôpital de jour - <u>Au CHU de Tours</u> : participation à l'astreinte opérationnelle de médecine interne
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>Encadrement/enseignement aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles des études médicales</p>
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...) Bureau, ordinateur, plateau technique de l'établissement</p> <p>Plateau radiologique et bioanatomopathologie</p>
<p>10. Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>Pas de logement au CHRO, des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.</p>
<p>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <p>Poste assistant plein temps voire praticien hospitalier</p>
<p>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera le CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<p>13. Prise en charge des frais de déplacement</p> <p>Oui en fonction des modalités de partage du temps de travail Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).</p>
<p>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</p> <p>Centre recours et d'expertise (visioconférence) pour la filière médicale et terrain de stage et de formation des internes. Visioconférence régionale.</p>